

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON
(Côte-d'Or)



CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal d'Asnières-lès-Dijon, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Patricia GOURMAND, Maire.

Présidence : GOURMAND Patricia

Secrétaire de séance : Michèle DALBY

Étaient présents : Patricia GOURMAND, Martine BARTH, Patrick CERDAN, Laurence LENOIR, Robert FOURNEAUX, Lætitia BERGEROT, Sandra CANET, Michèle DALBY, Maria da Luz ANTOINE, Quentin DELAUNAY, Alexandre LEGRAND, Fabrice RICARD, Thierry THUNOT, Matthieu VINOT (arrivé à 18h45),

Était excusée : Christelle DREZET (pouvoir à Sandra CANET).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 01

Suffrages exprimés : 15

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour que la réunion du Conseil municipal se tienne à *huis clos*, la collectivité se trouvant dans l'impossibilité de procéder à la retransmission en direct des débats et les dispositions de la salle de réunion ne permettant pas d'accueillir du public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **ACCEPTE** que la séance se tienne à huis clos.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour modifier le point 8 de l'ordre du jour initial comme suit :

- DM n° 2 et 3 Budget principal de la commune (virements de crédits pour régularisation avance marché travaux de voirie)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette modification.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

Madame Michèle DALBY est désignée secrétaire de séance.

<p>SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 FINANCES LOCALES SUBVENTIONS</p>



Demandes de subvention / Réagencement des locaux existants pour la création d'un espace cabinet infirmier (rez-de-chaussée du bâtiment 1 rue de la Mare) / Rénovation et mise aux normes PMR des sanitaires dans les locaux de l'ancienne mairie

Madame le Maire explique que la commune bénéficie de l'aide la MICA (Mission Conseil et Assistance du Conseil départemental) pour mener à bien ces projets.

Réagencement des locaux existants pour la création d'un espace cabinet infirmier (rez-de-chaussée du bâtiment 1 rue de la Mare)

Madame le Maire propose de solliciter une subvention pour le réagencement des locaux existants pour la création d'un espace *cabinet infirmier* avec lave-mains (actuellement deux salles de soins) – au rez-de-chaussée du bâtiment 1 rue de la Mare. Les travaux consisteraient à créer une cloison séparative, installer une porte, renforcer l'insonorisation d'une autre porte et installer un lave-mains.

Madame le Maire rappelle le **programme « Village Côte-d'Or »** proposé par le Conseil départemental de Côte-d'Or qui soutient les travaux qui ont vocation à créer ou augmenter la valeur ou la durée d'usage du patrimoine et qui, de ce fait, sont imputés en section d'investissement. Sont éligibles les travaux concernant le bâti non protégé et les équipements publics communaux.

Modalités de calcul et conditions d'attribution :

- *montant de subvention plafonné à 5 000 € ;*
- *subvention calculée sur le montant hors taxe de l'opération de travaux au taux de 50 %. Seule une opération est recevable par territoire communal et par an au titre de ce programme.*

Madame le Maire ajoute que ces travaux pourraient aussi bénéficier de la DETR 2021, **programme – PROJETS STRUCTURANTS, aide au maintien et à l'implantation de professionnels de santé (cabinets médicaux)**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **APPROUVE** le projet exposé ci-dessus ;
- * **SOLLICITE** le concours du Conseil départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or » année 2021 ;
- * **DÉFINIT** le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil départemental de Côte-d'Or	<i>à solliciter</i>	20 000 €	25 %	Plafonnée à 5 000 €
DETR 2021	<i>à solliciter</i>	20 000 €	40 %	8 000 €
TOTAL DES AIDES		20 000 €	65 %	13 000 €
Autofinancement		20 000 €	35 %	7 000 €

- * **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2021 de la commune ;
- * **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil départemental au titre de ce projet ;
- * **ATTESTE** de la propriété communale du bâtiment sis 1 rue de la Mare.

Rénovation et mise aux normes PMR des sanitaires dans les locaux de l'ancienne mairie

Madame le Maire expose le projet de rénovation et de mise aux normes PMR des sanitaires situés au rez-de-chaussée dans les locaux de l'ancienne mairie, locaux mis à disposition pour des réunions municipales, associatives et pour l'accueil des enfants du service périscolaire.

Madame le Maire ajoute que ces travaux pourraient bénéficier de l'**appel à projet « patrimoine communal »** du Conseil départemental de Côte-d'Or (réhabilitation d'un élément du patrimoine bâti communal destiné à accueillir un service public). La dépense subventionnable est plafonnée à 100 000 € HT et le taux d'intervention est de 30 %, soit une subvention plafonnée à 30 000 €.

Madame le Maire ajoute que ces travaux pourraient aussi bénéficier de la **DETR 2021, programme – BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX, mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **SOLLICITE** le concours du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets « patrimoine communal 2021 » ;

* **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2021 ;

* **DÉFINIT** le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil départemental de Côte-d'Or	<i>à solliciter</i>	30 000 €	30 %	9 000 €
DETR 2021	<i>à solliciter</i>	30 000 €	40 %	12 000 €
TOTAL DES AIDES		30 000 €	70 %	21 000 €
Autofinancement		30 000 €	30 %	9 000 €

* **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2021 de la commune ;

* **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil départemental de Côte-d'Or au titre de ce projet ;

* **ATTESTE** de la propriété communale du bâtiment de l'ancienne mairie.

Il est précisé que la commune devra faire appel à un bureau d'études pour évaluer la solidité, s'agissant de ce dernier projet.

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020
COMMANDE PUBLIQUE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**



Avenant de la Délégation de Service Public (DSP) ADMR (périscolaire)

VU la délibération 69 de la Communauté de Communes Norge et Tille du 24 septembre 2018 actant la rétrocession de la compétence des accueils du matin et du soir ainsi que la pause méridienne de la Communauté de Communes aux communes à compter du 1^{er} janvier 2019, pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire et proposant l'organisation d'un service commun ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'un service commun « périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire » par la Communauté de Communes ;

VU la convention du service commun signée entre les mairies de l'ex-Val de Norge et la Communauté de Communes ;

VU la délibération n° 2018-104 du 10 décembre 2018 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant de la DSP concernant les accueils périscolaires et de la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;

CONSIDÉRANT la Délégation de Service Public (DSP) attribuée à la Fédération ADMR par la Communauté de Communes par délibération du 1^{er} septembre 2018 au dernier jour de l'année scolaire 2020/2021 pour l'organisation des accueils périscolaires et du temps méridien sur l'ensemble des sept restaurants scolaires du territoire de l'ex-Val de Norge ;

Madame le Maire explique que, suite à la réunion entre les maires d'Arc-sur Tille, Couternon, Remilly et Varois-et-Chaignot concernant le prochain service commun en périscolaire, ces derniers ont sollicité qu'un temps supplémentaire leur soit accordé afin de pouvoir étudier plus en profondeur le fonctionnement qu'ils pourraient mettre en place au sein de leurs communes respectives. Ils proposent qu'une prolongation d'un an puisse être mise en place afin de ne pas perturber le fonctionnement des RGP le temps de l'année scolaire 2021/2022.

Madame le Maire indique que les services de la Préfecture ont été sollicités et ceux-ci ont indiqué que les **communes membres du service commun doivent prendre une décision de prolongation d'une DSP. En effet, la création d'un service commun n'emporte pas dessaisissement des communes qui demeurent maîtres d'ouvrages et pouvoirs adjudicateurs.** Le service commun doit être considéré comme une prestation délivrée par la Communauté de Communes au profit des communes qui détiennent la compétence.

Conformément à l'article L. 3135-1 du CPP dispose qu'« *un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État, lorsque notamment les modifications ne sont pas substantielles et plus précisément pour des motifs d'intérêt général. En effet, qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du contrat de concession* ».

Madame le Maire précise que la prolongation de la DSP avec l'ADMR d'un an en 2021/2022 est justifiée par un **motif d'intérêt général**, à savoir la nécessité de laisser un temps de réflexion aux communes sur l'ensemble du territoire intercommunal concerné pour pouvoir ainsi étudier une possible uniformisation et mutualisation des moyens pour la prochaine consultation de DSP.

Madame le Maire sollicite également l'accord du Conseil municipal pour négocier l'avenant qui sera proposé par l'ADMR pour la prolongation d'une année supplémentaire de la DSP.

À l'issue des sept délibérations prises par les communes concernées, la Communauté de Communes pourra délibérer pour prolonger le service commun actuel d'un an également.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **SOLLICITE** la prolongation d'une année supplémentaire de la délégation de service public attribuée à l'ADMR pour toutes les missions relevant du domaine périscolaire ;

* **AUTORISE** Madame le Maire à négocier, à signer l'avenant à la DSP et à mandater les dépenses correspondantes.

*SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020
COMMANDE PUBLIQUE
AUTRES TYPES DE CONTRAT*



Contrat de maintenance portes automatiques boulangerie et mairie

Madame le Maire explique que, suite à l'installation d'une porte automatique à la boulangerie et dans le cadre de la motorisation à venir de la porte d'entrée de l'accueil de la mairie, il convient de souscrire un contrat pour la maintenance annuelle de portes automatiques. En effet, pour les portes, portails et autres automatistes du bâtiment, la maintenance est obligatoire dès la mise en service (pour les ERP arrêté ministériel du 10/11/1994 et article CO 48 du règlement incendie ERP).

Madame le Maire expose les prestations de services du contrat proposé par l'entreprise PORTES AUTOMATIQUES GRAND EST (PAGE), sise ZA Champ Chassy 8 C rue du Parc 71380 CHÂTENAY-EN-BRESSE :

- visite préventive (contrôle mécanique, électronique, commande et sécurité, vérification programmation) selon les conditions suivantes :
 - o contrat de base comprenant : carnet d'entretien, une ou deux visites annuelles d'entretien préventif selon la législation, priorité au niveau des interventions (la main d'œuvre et les déplacements ainsi que les pièces seront facturés en sus, hors visite de maintenance contractuelle), soit 240 € HT – 288 € TTC / porte pour 1 an.

Après installation de la motorisation de la porte de la mairie, la société PAGE établira un avenant pour les deux portes avec une remise tenant compte des deux équipements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat (et l'avenant au contrat correspondant) de l'entreprise PAGE et à mandater les dépenses en lien avec la maintenance des portes automatiques.



18 rue Léon Jouhaux
21800 Neully lès Dijon
R.C.S. : 488400532
N.I.I. : FR21488400532

DEVIS

N° devis	Date	Code client
X 1739	03/12/2020	CIAsnièresD

Mairie d'Asnières lès Dijon

Ruelle de la Mairie
21380 Asnières-lès-Dijon

Date de validité : 31/12/2020

Réf.	Description	Quantite	P.U.H.T.	Total HT	TVA
Complément signalisation lotissement					
1	Dépose d'un panneau B21/1 (Obligation d'aller à droite), de son tube et du massif	1	130,00	130,00	20%
1	Tube acier galva diamètre 60mm de 3,20m	1	38,50	38,50	20%
1	Massif béton, mise en place d'un tube et pose d'un panneau (B21/1)	1	130,00	130,00	20%
1	Pose de panneau de police sur support existant (B1)	1	30,00	30,00	20%
1	Collier 60 simple-face avec boulons	2	3,20	6,40	20%
2	Panneau B2b (interdiction de tourner à droite) 650 classe	1	56,00	56,00	20%
2	Panonceau M9z (SAUF RIVERAINS ET SERVICES) 700x200 classe 2	1	35,00	35,00	20%
2	Collier feuillard, chape inox, boulons et feuillard	3	4,50	13,50	20%
2	Pose de panneau ou panonceau sur éclairage public	2	45,00	90,00	20%
3	Dépose panneau de police d'un poteau éclairage public	1	25,00	25,00	20%
3	Panneau B1 (Sens interdit) 850 classe 2	1	77,00	77,00	20%
3	Pose de panneau ou panonceau sur éclairage public	1	45,00	45,00	20%
4	Panneau B21/2 (Obligation d'aller à gauche) 650 classe 2	1	56,00	56,00	20%
4	Pose de panneau de police sur support existant	1	30,00	30,00	20%

Exonération TVA, art.262 ter-I du CGI

Total HT Page 1	Total TVA	Total TTC
762,40	152,48	914,88

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"

Net à payer
914,88

Cyril COGHETTO : 06.08.54.91.58 cyril@ccs-signalisation.com

Xavier LIAROUTZOS : 06.75.66.52.83 xavier@ccs-signalisation.com

Adresse Siège : CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS - 18 rue Léon JOUHAUX - 21800 NEULLY-CRIMOLOIS

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000,00 euros - SIRET : 48840053200021



18 rue Léon Jouhaux
21800 Neully lès Dijon
R.C.S. : 488400532
N.I.I. : FR21488400532

DEVIS

N° devis	Date	Code client
X 1739	03/12/2020	CIAsnièresD

Mairie d'Asnières lès Dijon

Ruelle de la Mairie
21380 Asnières-lès-Dijon

Date de validité : 31/12/2020

Réf.	Description	Quantite	P.U.H.T.	Total HT	TVA
5	Panneau AB4 (STOP) 600 classe 2	1	50,00	50,00	20%
5	Dépose panneau ou panonceau d'un support	2	30,00	60,00	20%
5	Pose de panneau de police sur support existant (AB4)	1	30,00	30,00	20%
Travaux de signalisation horizontale en enduit à froid					
	Flèche droite (u)	3	40,00	120,00	20%
5	Bande de STOP (ml)	7	13,00	91,00	20%

Exonération TVA, art.262 ter-I du CGI

Total HT Page 1 à 2	Total TVA	Total TTC
1113,40	222,68	1336,08

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"

Net à payer
1336,08

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020
COMMANDE PUBLIQUE
AUTRES TYPES DE CONTRAT**



Devis de travaux de maçonnerie à la salle polyvalente (accessibilité PMR)

Madame le Maire rappelle la délibération 2020.031 du 8 juin 2020 par laquelle il était décidé de solliciter deux subventions (DETR 2020 et appel à projets Village Côte-d'Or 2020) pour des travaux de mise en accessibilité PMR de la salle polyvalente (travaux à réaliser dans le cadre de l'agenda d'accessibilité). Une somme de 5 000 € a été attribuée à la commune par le Département. S'agissant de la DETR 2020, la commune pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération.

Madame le Maire rappelle les devis initiaux déposés au titre de ces demandes de subvention :

- travaux de maçonnerie (devis Cosimo TORRE) : 2 280.00 €
- travaux de plomberie sanitaire (devis BARDIN) : 1 706.00 €
- travaux électriques (éclairage) – (devis JR ÉLEC) : 433.80 €
- travaux de menuiserie/placoplâtre (devis menuiserie Jérôme HEURTAUX) : 2 750.00 €
- travaux de peinture/faïence (devis SHALAKU) : 2 681.00 €
- travaux de chauffage gaz (devis BARDIN) : 873.00 €
- travaux de pose d'une bande tactile et d'un panneau signalétique depuis le parking (devis CCS) : 1 977.00 €

TOTAL : 12 700.80 € HT, soit 15 240.96 € TTC.

Il convient de faire appel à une nouvelle entreprise de maçonnerie, l'entreprise Cosimo TORRE ayant pris sa retraite. Un devis de 1 875 € de l'entreprise XG BÂTIMENTS 21610 FONTAINE-FRANÇAISE est proposé. Par ailleurs, le devis de menuiserie sera moins important que prévu : 2 320.90 € HT, ainsi que le devis de peinture/faïences : 1 614.90 € (quantitatifs revus à la baisse).

Projet avec montants modifiés :

- **travaux de maçonnerie (devis XG-BATIMENTS) : 1 875.00 €**
- travaux de plomberie sanitaire (devis BARDIN) : 1 706.00 €
- travaux électriques (éclairage) – (devis JR ELEC) : 433.80 €
- **travaux de menuiserie/placoplâtre (devis menuiserie Jérôme HEURTAUX) : 2 320.90 €**
- **travaux de peinture/faïence (devis SHALAKU) : 1 614.90 €**
- travaux de chauffage gaz (devis BARDIN) : 873.00 €
- travaux de pose d'une bande tactile et d'un panneau signalétique depuis le parking (devis CCS) : 1 977.00 €

TOTAL : 10 800.60 € HT, soit 12 960.72 € TTC.

Madame le Maire précise que le projet se fera, sous réserve des résultats du diagnostic amiante avant travaux (résultats attendus de l'APAVE).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **PREND ACTE** du nouveau chiffrage du projet ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis et à mandater les dépenses en lien avec les travaux (sous réserve des résultats du diagnostic amiante avant travaux).

*SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020
COMMANDE PUBLIQUE
AUTRES TYPES DE CONTRAT*



Devis de fourniture et pose de stores dans l'accueil de la mairie

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'installer des stores sur les baies vitrées et les portes de l'accueil, à la mairie (stores à bandes verticales, stores à rouleau vertical).

Elle rappelle la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle un devis de 1 633 € HT, soit 1 959.60 € TTC, était proposé pour équiper les vitrages de l'accueil et pour solliciter une subvention auprès du Conseil départemental (appel à projets Village Côte-d'Or : subvention obtenue).

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour un complément au devis initial de l'entreprise GUILLERME 21 000 DIJON de + 697 € HT, soit un montant total de 2 330.00 € HT, soit 2 796 € TTC (complément de stores pour baie vitrée ouest du sas).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant et à mandater les dépenses en lien avec ces travaux.

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020
COMMANDE PUBLIQUE
AUTRES TYPES DE CONTRAT**



Devis pour l'entretien des espaces verts du lotissement de La Source (année 2021)

Madame le Maire explique que depuis mai 2019, l'entretien des espaces verts du lotissement de la Source relève de la commune qui fait appel à l'entreprise VDS PAYSAGE 21110 SOIRANS.

En effet, le constat a été établi que même en employant un agent technique deux jours supplémentaires par semaine, il ne pourra pas donner le même résultat qu'une prestation de service par une entreprise extérieure (nécessité de trois ou quatre agents intervenant durant un jour et demi, voire deux jours, pour un entretien complet du lotissement). C'est pourquoi il est proposé de continuer à faire effectuer ces travaux d'entretien par un prestataire extérieur.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour relancer une consultation et retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour ces prestations.

Pour mémoire : nouveau contrat pour l'année 2021, présenté par l'entreprise VDS PAYSAGE, actuel prestataire :

Année 2021 (janvier à décembre) : montant 11 067 € HT – 13 280.40 € TTC

- 8 tontes des noues dans les rues ;
- 8 passages de 1.50 m de chaque côté des chemins piétons ;
- 3 fauchages des bassins de rétention et abords ;
- 3 fauchages des délaissés le long des chemins.

Compris ramassage et évacuation en plateforme de recyclage des déchets de tontes.

Un forfait est prévu, le cas échéant, en cas de tonte supplémentaire des noues – bords de cheminement (1 047.00 € HT) et des bassins de rétention (1 102.10 € HT) ou pour le ramassage des feuilles (2 interventions en automne à 403.40 € HT / intervention, soit 806.80 € HT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une consultation et à signer le devis de l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'entretien des espaces verts du lotissement La Source, au titre de l'année 2021.

<p>SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES</p>



DM n° 2 et 3 Budget principal de la commune (virements de crédits pour la régularisation de l'avance du marché de travaux de voirie)

Madame le Maire explique que, dans le cadre de la gestion des avances, à partir du moment où le prestataire a exécuté plus de 65 % du montant initial de son marché, le remboursement de l'avance doit être effectué par précompte sur les sommes ultérieurement dues au titulaire du marché. Cela implique que l'ordonnateur, en l'occurrence la collectivité, doit constater ces précomptes par des écritures budgétaires dites *écritures d'ordre* au chapitre 041. Ainsi, chaque remboursement d'avance se concrétise par un titre de recette d'ordre, au chapitre 041, à l'article 238 (pendant du mandat 238 relatif à l'avance forfaitaire) et d'un mandat d'ordre, au chapitre 041, à l'article 2315 relatif à la destination de la dépense.

Afin de régulariser l'avance de 20 112 € versée à l'entreprise COLAS, il est donc nécessaire d'inscrire des dépenses d'ordre de 12 966.21 €, puis 7 145.79 € au chapitre 041, à l'article 2315 et des recettes d'ordre, au chapitre 041, à l'article 238, des mêmes montants.

Objets : Virement crédits pour régul avance marché voirie

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) : Autres bâtiments publics	-12 966,21	1323 (13) : Départements	-12 966,21
2315 (041) : Installation, matériel et outill	12 966,21	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.c	12 966,21
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Certifié exécutoire par Patricia GOURMAND, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

Objets : Virement de crédits régul avance marché voirie

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) : Autres bâtiments publics	-7 145,79	1323 (13) : Départements	-7 145,79
2315 (041) : Installation, matériel et outill	7 145,79	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.c	7 145,79
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Certifié exécutoire par Patricia GOURMAND, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **DÉCIDE** d'adopter les décisions modificatives n° 2 et 3 du Budget principal de la commune ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire à établir les écritures d'ordre nécessaires pour régulariser l'avance du marché de voirie.

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON

<p>SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES</p>



DM n° 1 du Budget annexe du lotissement Les Vergers (ouverture de crédits pour écritures de stock 2020)

Madame le Maire explique que, afin de passer les écritures de stock nécessaires pour l'année 2020 concernant le budget annexe du lotissement Les Vergers, il convient de prendre la décision modificative n° 1 en ouvrant les crédits budgétaires suivants :

Objets : Ouverture crédits écritures stock année 2020

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3555 (040) : Terrains aménagés	5 452,60	021 (021) : Virement de la section de fonct	5 452,60
	5 452,60		5 452,60

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	5 452,60	71355 (042) : Variation des stocks de terr	5 452,60
	5 452,60		5 452,60
Total Dépenses	10 905,20	Total Recettes	10 905,20

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n° 1 du budget du lotissement LES VERGERS ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire à établir les écritures de stock correspondantes, pour l'année 2020.

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON

<p>SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES</p>



DM n° 1 du Budget annexe du local commercial (virements de crédits pour paiement de l'échéance de l'emprunt 2020)

Madame le Maire explique que, afin de régler les dernières échéances d'emprunt sur le budget LOCAL COMMERCIAL, il convient de prévoir les virements de crédits suivants et de prendre la décision modificative n° 1 :

Objets : Virement crédits pour paiement emprunts 2020

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	1 335,61		
2138 (21) : Autres constructions	-1 335,61		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
63512 (011) : Taxes foncières	-35,15		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	35,15		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

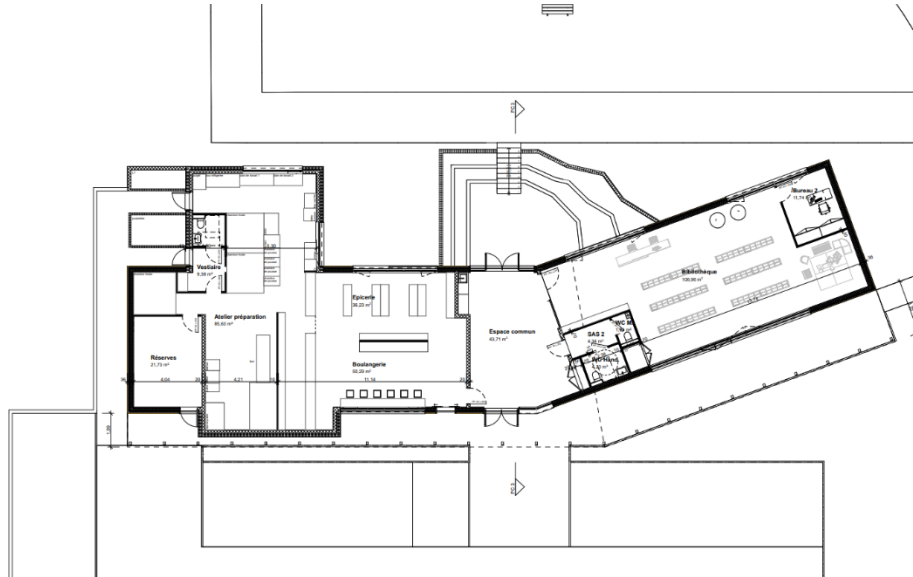
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe LOCAL COMMERCIAL.

Informations – Questions diverses

Projet commerce / bibliothèque

- RDV du mardi 1^{er} décembre 2020 avec le cabinet VIRY pour examiner la disposition des équipements au sein du projet de boulangerie et commerce de proximité (en lien avec M. MARTIN, le boulanger) ;
- nouveau RDV en janvier 2021 ;
- les plans suivants ont été présentés :



Orange | Maître d'ouvrage | Maître d'œuvre
CREATION D'UN COMMERCE ET D'UNE BIBLIOTHEQUE | COMMUNE DE ASNIERES-LES-DIJON | AGVA

Vente des bandes de terrain au lotissement LES VERGERS

La vente des bandes de terrain suivantes au lotissement LES VERGERS est intervenue le vendredi 4 décembre 2020 en l'étude de maître BAUT :

- M. et Mme BOISSELIER (95 m²) : 3.135.00 €
- M. et Mme TEIXEIRA (152 m²) : 5.016.00 €
- M. et Mme BRUN (96 m²) : 3.168.00 €

La commune va percevoir 50,90 % du prix de vente, soit 50.9 % de 11 319 €, soit **5 761.37 €** (virement à venir du compte de l'AFUL au Crédit Agricole vers le RIB de la Trésorerie).

Il restera donc ensuite à régulariser les ventes (attente du retour de modification du document d'arpentage des hypothèques) :

- M. et Mme BÉATRIX
- M. et Mme CARVIN

Compte rendu de la commission Culture-Communication-Musique du 9/12/2020 (Communauté de Communes Norge et Tille), par Laurence LENOIR

1) Point sur le site Internet – ça fonctionne bien – chaque village enverra des photos des décors de Noël (Michèle s'en charge).

2) Bientôt des flyers et des calendriers SMOM seront à distribuer.

3) Salon du livre 28/03/2021 : le thème en est *TERRES ET TERROIRS, DES MOTS POUR LE DIRE*

37 inscrits, dont 3 éditeurs et 1 libraire - 26 % de nouveaux exposants - 14 classes vont participer.

4) École de musique : 160 inscrits avant le confinement. Les professeurs ont gardé leurs cours individuels, mais pas les collectifs - espèrent cours en présentiel à partir du 15 décembre ?

Gros et beau projet : vidéo/clip avec la chorale doublée en langue des signes.

Chanson SING SING de Claude Nougaro, avec la participation d'une des filles de l'artiste, elle-même interprète en langues des signes.

Info à relayer le moment venu sur chaque site Internet.

Souhaite organiser un concert de déconfinement, mais quand ?

5) **Projet de territoire** présenté par Nadine Mutin, projet un peu flou ?

Prochaine réunion : mercredi 20 janvier 18h.

Madame le Maire expose le projet d'espace co-working voté par la Communauté de Communes, ce projet ayant des subventions à la clé.

Compte rendu de l'Assemblée Générale du SICECO du 30 novembre 2020, par Robert FOURNEAUX

Le Président Jacques Jacquenet fait un rapide bilan de l'année écoulée.

Pas de réunions de CLE en raison de l'épidémie.

Énergies écologiques. Méthanisation et chaufferies au bois avec réseau d'eau chaude.

Évolution énergétique plus écologique.

Orientations budgétaires qui conditionneront le budget 2021.

Débat sur l'orientation budgétaire (DOB).

Bilan 2018-2019-2020 et prévisions 2021-2022-2023. Les recettes stagnent et les dépenses augmentent. Budget d'environ 3.000.000 €.

Un souci, la taxe prélevée sur les factures d'électricité (8 %) et actuellement perçue par le SICECO serait perçue à l'avenir par les fournisseurs puis reversée... dans quelles conditions ?

Quelques chiffres : il y a 42 employés au SICECO.

Le SICECO régit 82 000 points lumineux, dont 16 % en LED.

Coût de l'enfouissement : 300 € du mètre. Coût du câble torsadé aérien : 68 € le mètre.

L'esthétique coûte cher !

Une réunion avec le SICECO (service CEP / Conseil en Énergie Partagée) est programmée le 26 janvier 2021.

RDV avec une entreprise qui propose des LEDs (KRAFT ENGINEERING GROUP), ce qui évite de changer les candélabres dans leur globalité.

Assemblée générale de la microcrèche L'Île aux enfants du 10 décembre 2020

Vingt-deux familles bénéficient de services de la microcrèche, dont huit familles d'Asnières-lès-Dijon, cinq de Bellefond, deux de Norge-la Ville et deux de Saint Julien.

Année difficile avec la COVID (mise au chômage partiel du personnel).

Bilan financier correct.

Projet de construction proposé par M. TUZZA

Projet de construction au fond de l'impasse, près de l'ancien café.

Demande d'exonération du loyer de la coiffeuse RÊV' DE SOI

La coiffeuse a sollicité une exonération d'un mois de loyer. Une exonération a déjà été accordée lors du premier confinement.

Enduits faïencés en façade / sas de la nouvelle mairie

L'entreprise RPEI (lot enduits), l'architecte Hervé MADIOT et la mairie sont conviés le 23/12 à 13h30 pour une réunion avec un expert GROUPAMA.

Subvention « enveloppe exceptionnelle » année 2020 / FIPDR

Dossier non retenu au titre de l'enveloppe 2020 pour la sécurisation du groupe scolaire Lamblin Parisot par la pose d'un système de vidéoprotection. Une nouvelle demande sera déposée en 2021 ; la Préfecture sera attentive à cette demande de soutien financier.

Versement du solde (10 430 €) de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), notifiée le 2/07/2018, pour l'acquisition et la mise en accessibilité PMR d'un bâtiment pour transfert de la mairie (phase 1).

Projet de partenariat avec les forestiers du Monde ?

Projet de plantation de petits plants d'arbres sur les terrains délaissés, en partenariat avec les écoles, subvention possible du Conseil départemental pour les communes adhérentes (coût environ 1 000 à 1 500 € / classe).

Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS)

Madame le Maire, en tant que Présidente du SIEAVS, donne des informations en lien avec le nouveau syndicat créé le 1^{er} janvier 2020.

Elle fait part d'un désordre sur une cuve fissurée du poste principal de refoulement des eaux usées à Ruffey-lès-Échirey ; un compromis a pu être trouvé entre SUEZ et SNCTP qui prendront en charge les réparations sous garantie.

Elle fait part du manque d'eau en période estivale, comme cela a été le cas cette année, notamment au niveau du secteur de Saint-Martin-du-Mont (nécessité d'eau pour l'élevage), d'où la recherche de nouvelles ressources en eau.

Elle fait part enfin de la prochaine renégociation de la convention d'achat d'eau auprès de la métropole de Dijon, d'où la nécessité d'évaluer l'évolution de la démographie sur le territoire du nouveau syndicat.

Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO)

Madame le Maire expose les compétences de ce syndicat qui gère les berges de l'Ouche et du Suzon. Elle remet un rapport à Matthieu VINOT pour étudier si des projets sont prioritaires par rapport à d'autres.

Nouveau site Internet de la commune

Le projet a été initié depuis mai 2019 et a été mené à bien avec la société MILLÉSIME COMMUNICATION, située à CLÉNAY. Madame le Maire remercie Anne HOUSSIN pour tout le travail réalisé concernant le site Internet de la commune.

Décorations de Noël dans la commune

Madame le Maire remercie les bénévoles pour leur investissement concernant les décorations de fin d'année dans la commune.

Colis de Noël distribués aux aînés

Beaucoup de retours positifs des habitants suite à la distribution des colis garnis (pas de repas des aînés cette année en raison de la COVID-19).

Jeu à ressort extérieur cassé près de la mairie

Des devis vont être sollicités pour pouvoir le remplacer.

Projet de recrutement en contrat d'apprentissage d'une personne handicapée pour les écoles

Aides du CNFPT et du FIPHP pour ce projet.

Madame le Maire termine la séance en faisant une rétrospective de l'année 2020.

Depuis le 17 mars 2020, nous sommes confrontés au confinement, ce qui n'a pas été facile. Un passage de flambeau entre les anciens élus et les nouveaux a été mené à bien.

Le déménagement de la mairie dans ses nouveaux locaux est intervenu en mai 2020 (environ 700 000 euros de dépenses entre l'achat de la maison, les travaux, la maîtrise d'œuvre, mais le projet a bénéficié de subventions de l'État, du Département et de la Communauté de Communes).

Le 14 Juillet 2020 a été un moment agréable.

Travaux de voirie.

Beaucoup de solidarité lors du premier confinement.

Le deuxième confinement est vécu différemment, moins de solidarité ? Et il empêche les moments de convivialité où l'on peut se retrouver. Les Maires ont été coupés de leur population, ce qui laisse un goût un peu amer...

Madame le Maire souhaite une belle fin d'année aux élus.

PLUS RIEN N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 HEURES 10.